

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale 	Code : OC-2018-33-r03 Date d'émission originale : 2018-03-14 Date de révision prévue : 2028-02-19	
	Référence à un protocole externe OUI ☐ NON ☒	
ORDONNANCE COLLECTIVE		
Objet : Administration de dimenhhydrinate (Gravol^{MD}) intraveineuse lors de nausées ou de vomissements per-hémodialyse		
	Version antérieure	Dernière version
Recommandée par Le comité directeur des ordonnances collectives et protocoles Le comité de pharmacologie Le comité exécutif du Conseil multidisciplinaire Le comité exécutif du Conseil des infirmières et infirmiers Adoptée par Le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes, pharmaciens et sages-femmes	2020-11-12 2021-01-10 2020-12-10 2021-04-07	*** N/A *** *** 2025-02-19

*** Reproduction de l'ordonnance collective du CHU de Québec : CHU de Québec-Université Laval. (2020). Ordonnance collective 2020-OC-PHAR-313 : Administration de dimenhhydrinate (Gravol^{MD}) IV lors de nausées ou de vomissements per hémodialyse, adaptée au gabarit du CIUSSS de la Capitale-Nationale.

PROFESSIONNEL(S) AUTORISÉ(S)

Les infirmières exerçant au CIUSSS de la Capitale-Nationale qui possèdent la compétence professionnelle requise, c'est-à-dire les connaissances scientifiques, les habiletés et le jugement clinique inhérent à l'activité exercée.

L'intervenant doit avoir reçu la formation théorique et doit être habilitéé aux techniques en hémodialyse.

SITUATION CLINIQUE OU CLIENTÈLE

Usager adulte recevant des services d'hémodialyse au CIUSSS de la Capitale-Nationale, externe.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES VISÉES

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique
- Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance

INDICATIONS

Présence de nausées ou de vomissements chez l'usager adulte avec insuffisance rénale chronique de stade 5.

INTENTIONS OU CIBLES THÉRAPEUTIQUES

Soulagement de nausées ou de vomissements chez l'usager adulte avec insuffisance rénale chronique de stade 5.

CONTRE-INDICATIONS

- Allergie ou intolérance au dimenhhydrinate
- Glaucome et œil douloureux

LIMITES OU SITUATIONS EXIGEANT UNE CONSULTATION OBLIGATOIRE AVEC UN PRESCRIPTEUR AUTORISÉ

Si aucun soulagement des nausées ou vomissements après l'application des directives du protocole médical, référer au néphrologue de garde du CHU de Québec-Université Laval.

COMMUNICATION AVEC LE PRESCRITEUR OU AUTRES PROFESSIONNELS

Le néphrologue assigné, selon l'entente de services en néphrologie CIUSSS de la Capitale-Nationale – CHU de Québec-Université Laval.

Pour communiquer avec les intervenants de l'hémodialyse du CHU de Québec-Université Laval, voir la trajectoire en annexe.

PROTOCOLE MÉDICAL OU RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE MÉDICAL EXTERNE

Directives

- Administrer dimenhydrinate (Gravol^{MD}) 50 milligrammes (mg) intraveineux (IV) selon le guide de perfusion en vigueur
N.B. Administrer la moitié de la dose pour les usagers de 75 ans et plus OU ayant un poids de moins de 45 kilogrammes (kg).
- Perfusion à installer sur la chambre artérielle du circuit extracorporel

Précautions

- La médication dimenhydrinate (Gravol^{MD}) peut causer de la somnolence (durée d'action de 3 à 6 heures) et l'usager devrait éviter de conduire dans les 4 heures suivant l'administration de la dose

IDENTIFICATION DU PROFESSIONNEL PRESCRIPTEUR

Le néphrologue assigné, selon l'entente de services en néphrologie CIUSSS de la Capitale-Nationale – CHU de Québec-Université Laval.

Pour communiquer avec les intervenants de la dialyse à domicile du CHU de Québec-Université Laval, voir la trajectoire de communication du service de néphrologie en annexe.

IDENTIFICATION DU PROFESSIONNEL RÉPONDANT

Le néphrologue assigné, selon l'entente de services en néphrologie CIUSSS de la Capitale-Nationale – CHU de Québec-Université Laval.

Pour communiquer avec les intervenants de la dialyse à domicile du CHU de Québec-Université Laval, voir la trajectoire de communication du service de néphrologie en annexe.

PROFESSIONNELS CONSULTÉS

Professionnels consultés version révisée 2025

Pascale Latulippe, conseillère en soins infirmiers

Véronique Lebel, conseillère cadre en soins infirmiers, porteur

Julie Poulin, pharmacienne

OUTILS DE RÉFÉRENCE ET SOURCES

CHU de Québec-Université Laval (2020). Ordonnance collective 2020-OC-PHAR-313 : Administration de dimenhydrinate (Gravol^{MD}) IV lors de nausées ou de vomissements per hémodialyse.

Hôpital d'Ottawa (2013). Manuel sur la pharmacothérapie parentérale. Ottawa : Hôpital d'Ottawa.

VALIDATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE



Directrice des soins infirmiers et de la santé physique
Mme Sandra Racine

2025-02-19

Date

APPROBATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE (obligatoire)



Président du CMDPSF
Dr Yvan Gauthier

2025-02-19

Date